



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2022-08-04

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention de partenariat avec madame Liliane GUIOMAR pour une exposition.

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition d'exposition de madame Liliane GUIOMAR, domiciliée à 04290 SALIGNAC, La Brémonde – Jas du Moine, intitulée « Histoires de Noël » devant se dérouler à l'Espace d'Ornano du Musée Gallo-Romain – 8 rue Saunerie de la ville de Sisteron.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une convention pour ce partenariat.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec madame Liliane GUIOMAR citée ci-dessus pour la mise en place de l'exposition de figurines en argile et intitulée « Histoires de Noël » à l'espace d'Ornano du musée Gallo-Romain de la ville de Sisteron, qui établit les obligations de chaque partie et les conditions de l'exposition. Cette exposition aura lieu du samedi 19 novembre 2022 au samedi 31 décembre 2022 inclus.

Elle sera facturée à la ville de Sisteron 6.000 euros.

Tout produit dérivé de l'exposition réalisé dans ce cadre sera inscrit à la Régie du Musée.

ARTICLE 2 : Les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget Communal.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et à Madame Liliane GUIOMAR.

Fait à Sisteron, le 23 septembre 2022

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**